



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Créteil, le 30 novembre 2018

Le Recteur de l'académie de Créteil,
Chancelier des universités,
Président du Conseil d'administration du
Centre régional des œuvres universitaires et
scolaires de l'académie de Créteil

Crous

Direction

Affaire suivie par
Véronique REVAUX

Téléphone
01 45 17 06 50

Fax
01 42 07 79 12

Mél
direction@crous-creteil.fr

70 avenue du Général de
Gaulle
94010 Créteil cedex
Web : www.crous-creteil.fr

- Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 octobre 2018 fixant les dates des élections des représentants étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu la circulaire ministérielle du 25 octobre 2018 dédiée au renouvellement des représentants étudiants au sein des Crous ;
- Vu l'arrêté rectoral du 25 octobre 2018 fixant la date des élections des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil ;
- Vu le procès-verbal du recensement général des votes aux élections du 27 novembre 2018 des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil
- Vu la commission électorale du 30 novembre 2018

ARRÊTE

Article 1

Sont proclamés élus au titre des représentants étudiants titulaires au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil :

- Helno EYRIEY
- Marie SORLI-APPIETO
- Aghiles AITMAMMAR
- Sanederge CARINO
- Quentin BALESTAN
- Claire GALY
- Marc CHOU



2

Article 2

Sont proclamés élus au titre des représentants étudiants suppléants :

- Mohamed BOUZID
- Clémence DOLLE
- Andy THIONVILLE
- Pauline COLLET
- Fiona VAMBRE
- Maxime REDOUANE
- Julie FARIA

Article 3

La secrétaire générale de l'académie de Créteil et le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2018

Le Recteur de l'Académie de Créteil

Daniel AUVERLOT